

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le 19 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Janine FEUDÉ, Maire, sur convocation du 12 avril 2013.

Étaient présents : Mesdames BAUDOUIN, BELAN, ERCKSEN, FEUDÉ, ROISAIN, VITORIA, Messieurs BÉNIS, BERNARD, BOURGOUIN, HALLIFAX, et SARLAT.

Absents excusés :

- | | |
|--|--|
| • <u>Mandant</u> : Madame DESCHAMPS | <u>Mandataire</u> : Madame ROISAIN |
| • <u>Mandant</u> : Monsieur JAM | <u>Mandataire</u> : Monsieur FEUDÉ |
| • <u>Mandant</u> : Madame LONGWELL | <u>Mandataire</u> : Madame BAUDOUIN |
| • <u>Mandant</u> : Madame SAINT JAMES | <u>Mandataire</u> : Madame VITORIA |

Absents : Monsieur d'ABBADIE-d'ARRAST – Madame MARY

Secrétaire de séance : Madame VITORIA

---=oOo=---

OBJET N° 1-04-2013 : COMPTE RENDU DU 29 MARS 2013

Le compte rendu est adopté à l'**unanimité**.

OBJET N° 2-04-2013 : MODIFICATION DU COMPTE RENDU DU 22 FEVRIER 2013 – OBJET N° 2 -

La modification de l'objet n° 2 sur les rythmes scolaires est adopté à l'**unanimité**.

OBJET N° 3-04-2013 : PARKING – TERRAIN DE BOULES – ALLEE PIETONNE - : DEVIS

Après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- de **RETENIR** la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (Service Voirie) pour un montant de **33 481,50 € HT soit 40 043,87 € TTC pour les devis suivants** :

. Aménagement allée piétonne (sablage)	2 512,50 € HT
. Aménagement parking et terrains de boules	12 890,00 € HT
. Aménagement parking « Maison de retraite » école	18 079,00 € HT

- **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2013 – Compte 2315 – Programme 192 - ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis, la convention de mandat correspondante et toute pièce se rapportant à ce dossier.

OBJET N° 4-04-2013 : AMENAGEMENT PLACE DU MILLE CLUB : DEVIS

Après délibération, le Conseil municipal, à l'**unanimité ACCEPTE** le devis de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (Service voirie) **d'un montant de 4 789,00 € HT soit 5 727,64 € TTC**, **DIT** que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2013 – Compte 2315 – Programme 192 – et **AUTORISE** Madame la Maire à le signer ainsi que la convention de mandat correspondante et toute pièce se rapportant à ce dossier.

OBJET N° 5-04-2013 : TERRAINS DE FOOTBALL : DEVIS DE DECOMPACTAGE – REGARNISSAGE ET SABLAGE

Après délibération, le Conseil municipal, à l'**unanimité ACCEPTE** le devis de l'Entreprise MASSART de Montauban de Bretagne **d'un montant de 3 924,85 € HT soit 4 694,12 € TTC** **AUTORISE** Madame la Maire à le signer.

OBJET N° 6-04-2013 : DEVIS FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2013

Après délibération, le Conseil municipal, à l'**unanimité RETIENT** La Société HEAVEN ART de Guérande pour le feu d'artifice du 14 juillet qui aura lieu le samedi 20 juillet 2013 pour **un montant de 1 600 € TTC** et **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis correspondant.

OBJET N° 7-04-2013 : DEVIS ANIMATION MUSICALE BAL DU 14 JUILLET

Après délibération, le Conseil municipal **RETIENT** Monsieur Jean-Paul RIDART (OURAGAN) pour l'animation du bal du 14 juillet 2013 qui aura lieu le 20 juillet 2013 pour **un montant de 200,00 € TTC** et **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis correspondant.

OBJET N° 8-04-2013 : EXTENSION ECOLE PUBLIQUE – PROLONGATION DE DELAIS -

Le délai initial d'exécution des travaux (tous corps d'état) hors congés et hors période de préparation et intempéries, à compter de la date de l'ordre de service était de 11 mois.

La date de départ du délai contractuel figurant sur les ordres de service adressés aux entreprises était fixée au 27 décembre 2011, leurs interventions devaient donc être terminées le 27 janvier 2013 inclus période de préparation et congés.

La complexité du maintien en fonctionnement de l'école a imposé la réorganisation du planning prévisionnel en deux tranches. En effet, une partie des travaux des tranches 1 (extension de l'école) et tranche 2 (création du préau) devait être traitée simultanément. Or, pour des raisons de sécurité, il a été nécessaire de terminer la tranche 1 afin de libérer les classes mobiles avant de démarrer la tranche 2.

De plus, au cours du chantier nous avons totalisé 11 jours ouvrables d'intempéries empêchant le bon fonctionnement du chantier.

Par conséquent, à l'issue de ces éléments, il apparaît nécessaire de prolonger le délai d'exécution des travaux, soit jusqu'au 27 juin 2013.

Après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité ACCEPTE** de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 27 juin 2013 et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

OBJET N° 9-04-2013 : AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE SUR LA PERENNISATION DES EMPLOIS JEUNES EN MILIEU ASSOCIATIF

Cet avenant entérine le fait que le Conseil Général transfère le montant de son aide l'ASVHG Fédération à l'ASVHG Basket.

L'ASVHG propose de passer un avenant n° 3 à la convention passée en 2007.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, **ACCEPTE** l'avenant N° 3 à la convention entre le Département d'Ille-et-Vilaine, la Commune de Hédé-Bazouges et l'ASVHG Basket et **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

OBJET N° 10-04-2013 : CONVENTION TERRAIN DE BOULES

Il s'agit de passer une convention afin d'établir les conditions d'implantation, d'utilisation, de maintenance du terrain de boules et de préciser les responsabilités de chacune des parties.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité** **ADOPTE** la Convention entre la Commune de Hédé-BAZOUGES et le SIVOM du Canton de Hédé et **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

OBJET N° 11-04-2013 : QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur HALLIFAX pose la question de refaire la Rue de la Retenue. Rien n'est prévu pour le moment, car il n'est pas prévu de travaux d'effacement des réseaux.
- Monsieur BOURGOUIN fait part d'une pétition à l'initiative de Monsieur Berthelot concernant la réfection de la Route de Combours
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 23 mai 2013.

Séance levée à 21h48